Informations de base

2019/2101(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: entreprise commune Clean Sky 2 **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	LEGUTKO Ryszard Antoni (ECR)	19/09/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive PIEPER Markus (EPP) GRAPINI Maria (S&D) DLABAJOVÁ Martina (Renew) RIVASI Michèle (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme	GRAPINI Maria (S&D)	07/10/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
02/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0032/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0071/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2101(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00773

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.839	09/01/2020	
Avis de la commission	TRAN	PE642.924	22/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE645.082	30/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0032/2020	02/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0071/2020	13/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05763/2020	06/02/2020	

Commission Européenne			
Type de document	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1840 JO L 417 11.12.2020, p. 0018

Décharge 2018: entreprise commune Clean Sky 2

2019/2101(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'entreprise commune Clean Sky 2 sur l'exécution du budget de l' entreprise commune pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune.

Constatant que la Cour des comptes a estimé que les comptes annuels de l'entreprise commune pour l'exercice 2018 reflètent fidèlement la situation financière de l'entreprise commune au 31 décembre 2018, ainsi que les résultats de ses opérations, le Parlement a adopté par 625 voix pour, 62 contre et 6 abstentions, une résolution contenant une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Généralités

La contribution maximale de l'Union à la deuxième phase des activités de l'entreprise commune était de 1.755 000 000 EUR, à prélever sur le budget d'Horizon 2020.

Gestion budgétaire et financière

Le budget final de l'entreprise commune pour 2018 comprenait des crédits d'engagement de 371.100.000 EUR et des crédits de paiement de 343.786.573 EUR. Le taux d'utilisation des crédits d'engagement a été de 99,2 % et le taux des crédits de paiement de 97,3 %.

Le Parlement est satisfait que l'entreprise commune ait mis en place divers outils pour suivre l'exécution du programme sous l'angle de la productivité, des résultats, de la planification et des risques opérationnels.

Autres observations

La résolution contient également une série d'observations sur les appels à propositions, les performances et les audits internes.

Elle a noté en particulier ce qui suit :

- à la fin de 2018, neuf appels à propositions ont été lancés, dont huit ont été évalués et entièrement mis en œuvre ou en phase finale. Ces huit appels engagent plus de 560 partenaires de 27 pays différents;

- le taux de rotation des agents temporaires et des agents contractuels de l'entreprise commune était élevé en 2017 et 2018, le recours aux services de personnel intérimaire ayant presque doublé en 2018;

- l'équilibre entre les sexes, tout en étant stable en 2017 et 2018, est néanmoins encore assez faible;

- en 2018, trois cas d'activités frauduleuses présumées ont été détectés en rapport avec la réception de fonds de l'entreprise commune et ont été notifiés à l'Office européen de lutte antifraude (OLAF);

Enfin, la contribution majeure apportée par l'entreprise commune à l'efficacité accrue du secteur de l'aviation a été mise en évidence. Elle a permis une nette accélération des technologies vertes qui visent à réduire le CO2, les émissions de gaz et les niveaux de bruit émis par les avions.